



Nom commercial : Lubrifiant de tirage de câbles Aqua-Gel®

PARTIE 1 : Identification

Identifiant du produit : Lubrifiant de tirage de câbles Aqua Gel® IIP.
Synonymes : Aucun.
Code du produit : 31-421, 31-425, 31-435.
FDS n° : ID002
Usage recommandé : Lubrifiant de tirage de câbles.
Restrictions recommandées : Aucun connu.
Coordonnées du fabricant/importateur/ fournisseur/distributeur :
Nom de l'entreprise : IDEAL INDUSTRIES, INC.
Adresse de l'entreprise : Becker Place,
Sycamore, IL 60178
Numéro de téléphone : Heures de bureau (du lundi au vendredi)
De 7 h à 17 h (HAC)
(815) 895-5181
Personne-ressource : Darryl Docter.
Courriel de la personne-ressource : IDEAL@IDEALINDUSTRIES.COM
Numéro de téléphone d'urgence : 24 H/24 EN CAS D'URGENCE :
(815) 895-5181.

PARTIE 2 : Identification des dangers

Classification du produit chimique conformément au paragraphe (d) du paragraphe § 1910.1200 :

Dangers physiques

Non classé comme dangereux selon les critères du SGH.

Dangers pour la santé

Non classé comme dangereux pour la santé selon les critères du SGH.

Dangers vis-à-vis de l'environnement

Non classé comme dangereux selon les critères du SGH.

Mention d'avertissement du SGH : Sans objet.

Mention(s) de danger du SGH : Sans objet.

Pictogramme(s) de danger du SGH : Sans objet.

Mention(s) de danger du SGH :

Prévention :

Aucune mesure de précaution requise.

Réponse :

Aucune mesure de précaution requise.

Entreposage :

Aucune mesure de précaution requise pour l'entreposage.

Élimination :

Aucune mesure de précaution requise pour l'élimination.

HNOC (danger non classé autrement)

non classé(s) autrement (HNOC) : Aucun connu.

Pourcentage de composant(s) à toxicité aiguë inconnue :

Sans objet.

PARTIE 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

Mélange :

Dénomination chimique	N° CAS	Concentration (% du poids)
Hydroxyde de potassium (solution à 20 %)	1310-58-3	< 2 %

Remarque : La combinaison des ingrédients n'est pas jugée dangereuse, ou existe à une concentration inférieure au seuil, selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA.

PARTIE 4 : Premiers soins

Description des mesures nécessaires :

Inhalation : Consulter un médecin en cas de difficultés respiratoires.

Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en soulevant de temps en temps les paupières. Si la douleur ou la rougeur persiste après le rinçage, consulter un médecin.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter un médecin ou le centre antipoison local.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés : Aucun danger attendu.

Signes indiquant la nécessité de soins médicaux immédiats et d'un traitement spécial : Si des symptômes sont observés, contacter un médecin et lui fournir la présente FDS. En cas d'exposition ou d'inquiétude : Consulter un médecin.

PARTIE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : Inflammable. Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.

Moyens d'extinction non appropriés : Aucun renseignement disponible.

Dangers spécifiques liés aux produits chimiques : Des températures de combustion extrêmes ou le contact avec des nitrites peuvent entraîner la formation de nitrosamines qui sont des cancérrogènes potentiels.

Produits de combustion : monoxyde et dioxyde de carbone. Produits à base d'azote.

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers : Si ce produit est à l'origine d'un incendie, ne pas entrer dans un lieu clos ou confiné sans un équipement de protection approprié. Utiliser un appareil respiratoire autonome pour se protéger des effets dangereux des produits de combustion et du manque d'oxygène.

PARTIE 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence : Rester contre le vent et se tenir à l'écart des dispersions ou des fuites. En cas de fuite importante, aviser les personnes sous le vent de la fuite, isoler la zone de danger immédiat et interdire l'accès au personnel non autorisé. Porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire adéquat si les circonstances l'exigent (voir section 8). Voir les sections 2 et 7 pour des renseignements supplémentaires sur les dangers et les mesures de précaution.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devront être évacuées de la zone de déversement jusqu'à la fin du nettoyage. Essuyer, pelleter ou aspirer le produit déversé.

Nettoyer immédiatement les déversements, car ils peuvent être dangereusement glissants.

Éviter les écoulements dans les égouts, les ruisseaux ou toute autre étendue d'eau. En cas d'un écoulement dans une étendue d'eau, aviser les autorités concernées comme exigé.

PARTIE 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Bien se laver les mains après toute manipulation. Porter des gants et des vêtements de protection, et une protection des yeux et du visage. Respecter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle et porter l'équipement de protection individuelle approprié (voir section 8).

Conditions d'un entreposage sécuritaire et éventuelles incompatibilités : Entreposer à une température comprise entre 40 et 82 °C (entre -40 et 180 °F). Éviter le gel. Tenir à l'écart des enfants et des animaux domestiques. Maintenir les contenants bien fermés et bien étiquetés. Conserver uniquement dans des contenants approuvés. Tenir à l'écart de toute substance incompatible (voir section 10). Protéger les contenants de tout dommage physique.

Les contenants « vides » contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Les barils « vides » doivent être complètement vidés, les bondes doivent être remises en place, et ils doivent être envoyés rapidement au fournisseur ou à un rénovateur. Tous les contenants doivent être éliminés d'une manière qui ne nuit pas à l'environnement et en conformité avec les réglementations gouvernementales.

PARTIE 8 : Contrôles de l'exposition et protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

COMPOSANTS DANGEREUX (SELON LA NORME 29 CFR 1910.1200 DE L'OSHA, É.-U.) :		
Valeurs limites d'exposition professionnelle autorisées		
Substance	PEL-TWA (8 heures)	PEL-LECT (15 min)
Hydroxyde de potassium	Aucunes données disponibles	Aucunes données disponibles

Valeurs des seuils limites de l'ACGIH, États-Unis		
Substance	VLE-TWA (8 heures)	VLE-LECT (15 min)
Hydroxyde de potassium	2 mg/m ³ maximum	Aucunes données disponibles

Valeurs limites d'exposition professionnelle autorisées		
Substance	TWA	LECT
Hydroxyde de potassium	2 mg/m ³ maximum	Aucunes données disponibles

Contrôles techniques appropriés : La ventilation générale (mécanique) de la pièce doit être appropriée. Une ventilation locale dédiée est suggérée aux endroits où les vapeurs pourraient s'échapper dans l'air environnant de lieux de travail ou dans des espaces clos.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : Bien que normalement pas nécessaire, le port de lunettes de sécurité ou de lunettes de protection anti-éclaboussures conformes aux normes de l'OSHA est recommandé.

Protection de la peau et des mains : Aucune protection normalement nécessaire. Utiliser du néoprène, le cas échéant. Inspecter les gants avant usage. Enlever les gants selon la technique appropriée (sans toucher la surface extérieure des gants) pour éviter le contact cutané avec le produit. Jeter les gants contaminés après utilisation selon les lois en vigueur et les bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

Protection respiratoire : Aucune protection normalement requise.

Autres points : Une douche de rinçage oculaire est recommandée dans la zone de travail, mais pas requis.

Dangers thermiques : Aucun renseignement disponible.

PARTIE 9 : Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État physique :	Liquide
Forme :	Gel incolore versable.
Couleur :	Bleu
Odeur :	Odeur légère
Seuil d'odeur :	Aucunes données disponibles
pH :	6,4 à 8,0 à 66 °C (150 °F) 6,5 à 8,0 à 25 °C (77 °F)
Point de fonte et point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :	100°C (212°F)
Point d'éclair :	Aucun
Taux d'évaporation :	Aucunes données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz) :	Sans objet
Limites d'inflammabilité inférieure ou supérieure	
Limite d'inflammabilité - inférieure (%) :	Aucunes données disponibles
Limite d'inflammabilité – supérieure (%) :	Aucunes données disponibles
Limite d'explosivité inférieure (%) :	Aucune donnée disponible
Limite d'explosivité supérieure (%) :	Aucunes données disponibles
Tension de vapeur :	Aucunes données disponibles
Densité de vapeur :	Aucunes données disponibles
Densité relative :	0,9930-1,0330
Solubilité(s) :	Infinie
Coefficient de partition (n-octanol/eau) :	Aucunes données disponibles
Température d'auto-inflammation :	Aucunes données disponibles.
Température de décomposition :	Aucunes données disponibles
Viscosité :	4,0 à 6,0 Pa.s (4 000 à 6 000 cps) à 5 tr/min 66 °C (150 °F) 7,5 à 14,0 Pa.s (7,5 000 à 14 000 cps) à 5 tr/min 100 °C (212 °F)

Autres renseignements :

Pourcentage de volatilité par volume : ~ 90 %

Pourcentage de solide par poids : ~ 10 %

PARTIE 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :	Pas réactif chimiquement.
Stabilité chimique :	Stable dans les conditions d'utilisation ambiantes normales et prévues.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucune réaction dangereuse prévue.
Conditions à éviter :	Éviter l'entreposage prolongé à des températures supérieures à 88 °C (190 °F). Des températures de combustion extrêmes ou le contact avec des nitrites peuvent entraîner la formation de nitrosamines qui sont des cancérigènes potentiels. Cette condition est peu probable.
Substances incompatibles :	Éviter les contacts avec des oxydants forts et des nitrites.

Produits de décomposition dangereux : Dans le cas peu probable de la combustion de résidus secs, des oxydes et de l'azote peuvent être libérés.

PARTIE 11 : Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables :

Inhalation : N'est pas une voie de pénétration attendue.
Ingestion : N'est pas une voie de pénétration attendue.
Peau : N'est pas une voie de pénétration attendue.
Yeux : N'est pas une voie de pénétration attendue.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucun danger attendu.

Effets immédiats, à retardement et chroniques d'une exposition à court ou à long terme :

Détaillés ci-dessous.

Valeurs numériques de toxicité :

Informations sur les composants :

Substance	Type de test (espèce)	Valeur
Hydroxyde de potassium	DL ₅₀ Oral (rat)	273 mg/kg
	DL ₅₀ Cutané (lapin)	Aucunes données disponibles
	CL ₅₀ Inhalation (rat)	Aucunes données disponibles

Estimation de toxicité aiguë du produit :

Toxicité orale aiguë : aucunes données disponibles
Toxicité cutanée aiguë : aucunes données disponibles
Toxicité d'inhalation aiguë : aucunes données disponibles

Corrosion et irritation cutanées : Ne devrait pas provoquer de corrosion de la peau ou d'irritation.

Irritation et lésions oculaires sévères : Ne devrait pas provoquer de dommages oculaires ou d'irritation.

Sensibilisation respiratoire : Aucun renseignement disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé comme une substance sensibilisante des voies respiratoires (ou leur concentration est sous le seuil de classification).

Sensibilisation cutanée : Aucun renseignement disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé comme une substance sensibilisante pour la peau (ou leur concentration est sous le seuil de classification).

Mutagénicité pour les cellules germinales : Aucuns renseignements disponibles sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé comme une substance sensibilisante

pour la mutagénicité sur les cellules germinales (ou leurs concentrations sont en dessous du seuil pour la classification).

Cancérogénicité :

Aucun renseignement disponible sur le mélange, cependant aucun des composants ne fait partie de la dernière édition du Rapport sur les Substances Cancérogènes du NTP (National Toxicology Program), n'est considéré comme potentiellement cancérogène dans les dernières monographies de l'IARC (International Agency for Research on Cancer), ou par l'OSHA.

Toxicité reproductive :

Aucun renseignement disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé comme toxique pour la reproduction (ou leur concentration est sous le seuil de classification).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

Exposition unique :

Aucun renseignement disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé STOT SE (ou leur concentration est sous le seuil de classification).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

Exposition répétée :

Aucun renseignement disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé STOT RE (ou leur concentration est sous le seuil de classification).

Danger lié à l'aspiration :

Aucun renseignement disponible sur le mélange, cependant aucun des composants n'est classé comme présentant un danger lié à l'aspiration (ou leur concentration est sous le seuil de classification).

Informations complémentaires :

Aucun renseignement disponible.

PARTIE 12 : Informations relatives à l'environnement

Écotoxicité :

Données du produit : Aucunes données disponibles

Informations sur les composants :

Substance	Type de test	Espèce animale	Valeur
Hydroxyde de potassium	CL ₅₀	Poisson - Gambusia affinis (gambusie)	85 mg/l (24 h)

	CL ₅₀	Crustacés aquatiques	Aucunes données disponibles
	CE ₅₀	Algues	Aucunes données disponibles

Persistance et dégradabilité : Aucunes données disponibles

Potentiel de bioaccumulation : Aucun renseignement disponible.

Mobilité dans le sol : Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs : Aucun renseignement disponible.

PARTIE 13 : Considérations d'élimination

Instructions relatives à l'élimination :

La personne à l'origine d'une émission de déchets est toujours responsable de déterminer correctement la dangerosité du déchet et doit prendre en compte les exigences nationales et locales, ainsi que fédérales.

Voir les sections 7 et 8 pour les informations relatives à la manipulation, à l'entreposage et à la protection individuelle et voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques. Il est possible que la matière telle qu'elle est produite contienne des composants qui n'ont pas besoin d'être répertoriés dans la FDS, mais qui pourraient affecter la détermination de la dangerosité des déchets. De plus, un usage causant des changements chimiques ou physiques du produit pourrait l'assujettir à la réglementation sur les déchets dangereux.

PARTIE 14 : Informations relatives au transport

DOT : Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation du DOT

IATA : Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation de l'IATA.

IMDG : Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation de l'IMDG.

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations spécifiques à la sécurité, la santé et l'environnement pour ce produit.

États-Unis :

Réglementations fédérales des États-Unis : Cette FDS correspond à la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA. Ce produit est considéré comme dangereux par l'OSHA.

Loi TSCA sur les substances toxiques – Toutes les substances qui entrent dans la composition de ce produit figurent comme exigé, dans l'inventaire de la loi TSCA.

SARA Superfund and Reauthorization Act de 1986 Titre III sections 302, 311, 312 et 313 :

Section 302 – Aucun des produits chimiques qui composent ce produit n'est sujet aux exigences de déclaration de SARA Titre III, Section 302.

Liste 40 CFR 302.4 des substances dangereuses de CERCLA :

Composant	Quantité à déclarer
Hydroxyde de potassium	454 kg (1 000 lb)

CAA (Clean Air Act, loi sur la qualité de l'air), section 112(r) Prévention des déversements accidentels (40 CFR 68.130) :

Aucune substance répertoriée.

Clean Water Act Section 311 Substances dangereuses (40 CFR 117.3) : Aucune substance répertoriée.

SARA Titre III

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355, Annexe A) : Aucune substance répertoriée.

Sections 311/312 (40 CFR 370) :

Grave danger pour la santé : Aucun

Danger chronique pour la santé : Non

Danger d'incendie : Non

Danger lié à la pression : Non

Danger lié à la réactivité : Non

Section 313 Inventaire des rejets toxiques (40 CFR 372) :

Aucun

RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS AMÉRICAINS :

La présente FDS contient des données relatives à la santé et la sécurité et les renseignements qu'elle contient s'appliquent pour les réglementations des États. Pour des détails sur vos exigences réglementaires, contacter l'agence appropriée de votre État.

Proposition 65 de la Californie (California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act, loi sur la sécurité de l'eau potable et des substances toxiques de la Californie) de 1986 : Aucun composant n'est classé par la proposition 65.

Loi Droit de savoir (Right to Know) du Massachusetts : L'hydroxyde de potassium fait partie de la liste Right to Know du Massachusetts.

Liste du Minnesota des substances dangereuses : Aucun composant n'est indiqué par la Liste des matières dangereuses du Minnesota.

Loi Droit de savoir (Right to Know) du New Jersey : L'hydroxyde de potassium n'est pas classé comme cancérigène par la loi Droit de savoir du New Jersey.

Loi Droit de savoir (Right to Know) de la Pennsylvanie : L'hydroxyde de potassium fait partie de la liste de la réglementation de la Pennsylvanie.

Classification canadienne du SIMDUT : Non classé.

SECTION 16 : Autres renseignements, incluant la date de rédaction ou la dernière révision.

Date de révision : 24 juin 2021

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, IDEAL INDUSTRIES INC. n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et l'intégralité des informations contenues dans le présent document. Il appartient à l'utilisateur de vérifier si l'usage de tout produit est approprié. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec précaution. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir qu'ils soient les seuls dangers existants.